

Bulletin de versement

à envoyer à cette adresse :
Sciences Po / DSD - Taxe d'apprentissage
27, rue Saint Guillaume - 75337 Paris Cedex 07

Contact : Sophie SALIN
sophie.salin1@sciencespo.fr - 01 45 49 55 10
Code d'habilitation de Sciences Po (UAI) : 0752183R

Votre entreprise

Moins de 250 salariés Plus de 250 salariés

Raison sociale :
Numéro de SIRET :
Adresse :
Code postal : Ville :

Contact décisionnaire du versement de la taxe

Civilité : Prénom : Nom :
Fonction :
Direction/Service :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Email :

Destinataire auquel le reçu de versement doit être envoyé

Le contact est le même Sinon, veuillez remplir les champs suivants :

Civilité : Prénom : Nom :
Fonction :
Direction/Service :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Email :

Montant de la taxe d'apprentissage à verser à Sciences Po

..... €

Mode de règlement

Je souhaite régler à La Fondation Nationale des Sciences Politiques avant le 15 juillet 2020 :

Par chèque

À l'ordre de :
Fondation Nationale des Sciences Politiques

À adresser à l'adresse suivante :
Sciences Po
DSD - Taxe d'apprentissage
27 rue Saint Guillaume
75337 Paris Cedex 07

Par virement bancaire

RIB	Code Banque 30066	Code Guichet 10041	N° de compte 00010558602	Clé RIB 23
IBAN	FR76 3006 6100 4100 0105 5860 223			Code BIC CMCIFRPP
DOMICILIATION	CIC PARIS BAC			

Veuillez mentionner impérativement dans le libellé de votre virement TA2020 + nom de votre entreprise + votre n° de SIRET.

A réception de votre règlement, Sciences Po vous adressera un reçu libératoire par voie postale ou par email. Justificatif à conserver en cas de contrôle URSSAF.

En remplissant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP). Vous bénéficiez d'un droit à remboursement par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. La FNSP détient des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la Loi Informatique, fichiers et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et d'opposition pour motifs légitimes concernant vos données. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au Pôle Donateurs de la FNSP par courrier à l'adresse suivante 27, rue Saint-Guillaume 75337 Paris Cedex 07 ou par courrier électronique à l'adresse suivante donateurs.fnsp@sciences-po.fr accompagné d'une copie d'un titre d'identité en cours de validité. Les informations que vous communiquez sont destinées à la FNSP ainsi qu'à ses partenaires et prestataires de services informatiques, à des fins de suivi de carrière, de statistiques et de collecte de dons. Si vous refusez d'être à nouveau contactés par la FNSP, veuillez cocher cette case et nous retourner le coupon réponse.